



Le 2 Avril 2021

Le Maire de Lézignan-Corbières

à

M

Conseiller Municipal

GF/NS

Cher Collègue,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra au Palais des Fêtes avenue Maréchal Foch, afin de mieux respecter les gestes barrières,

Le jeudi 8 avril 2021 à 16H30.

Ordre du jour

1. Vote du Budget Principal et des Budgets Annexes Eau-Potable et Assainissement - 2021
2. Fixation de la surtaxe Eau Potable 2021
3. Fixation de la surtaxe Assainissement 2021
4. Vote des taux d'imposition 2021
5. Exonération du loyer pour l'association « Espace Gibert »
6. Taux de la TLPE pour 2022
7. Création d'un poste et modification du temps de travail
8. Exonération de loyers pour les commerces pendant la période de la COVID-19
9. Adhésion à l'association des Communes Forestières
10. Opposition au transfert du PLU à la CCRLCM

En cette attente, je vous prie de croire Cher Collègue, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Gérard FORCADA


La loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 a remis en vigueur un certain nombre de dispositifs dérogatoires applicables aux réunions des assemblées délibérantes des collectivités mis en place lors de la première période de mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire et lors de la période de sortie de ce dispositif. Il a donc été décidé de limiter le nombre de personnes dans le public à 10.